

ARREST DV CONSEIL DESTAT DV ROYA

Du vingt-cinquiéme Janvier 1687.

QUI ORDONNE QUE Me JEAN FAUCONNET, Perçevera Trois livres, sur chacune Livre pesant de Poil de Castor; Outre & par-dessus les Six livres, portez par l'Arrest du vingt-quatre Mars 1685. Entrant dans le Royaume, par les Bureaux mentionnez audit Arrest: Et sait désenses d'en saire entrer par d'autres Lieux, à peine de Consiscation & Amende, &c.

Extrait des Registres du Conscil d'Estat.

EROY ayant par Arrest de son Conseil, du vingt-quatre Mars 1685. Ordonné qu'il seroit levé & receu au profit de Sa Majesté, par Maistre Jean Fauconnet, Fermier General des Cinq grosses Fermes & autres Unies,

vn Escu par chacune livre pesant de Peaux de Castors, & deux Escus sur chacune livre pesant de Poils de Castors entrans dans le Royannie, par les Bureaux de Rouen,